

Chapitre sur l'origine de la Soubha (Chapelet)

Dans le livre **Mousnad El Firdaous** d'Abi Mansour Daïlami, il est rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Quel bon moyen de rappel que la Soubha !** »

Il est rapporté par Ibn Abi Chaïba, Abou Daoud, Tirmidhi, Nassa-i et El Hakem qui l'a authentifié selon Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée) dire : « **J'ai vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) tenant dans sa main un chapelet (Soubha) avec des nœuds** »

Il est rapporté dans le livre **Tawasoul wal Wasila** de Cheikh Moussa Mohamed Ali dans le chapitre sur « la Soubha et ses preuves dans la Chari'a » : « **La Soubha est permise dans l'islam et il ne s'agit point d'une innovation comme l'ont prétendu certains** ».

Il est dit dans le commentaire du livre **Adhkar** de l'imam Nawawi sur le passage : « Ils comptent avec leurs phalanges, car elles seront interrogées et questionnées (les phalanges) » c'est en raison de cela que, les gens s'adonnant à l'adoration et les autres, se sont munis de Soubha.

Ibn El Jaouzi (qu'Allah l'agrée) a dit : « **La Soubha est recommandée (Moustahab) en raison du hadith sur Safiya (qu'Allah l'agrée) qui mentionne qu'elle utilisait des noyaux ou des cailloux et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a accepté ce qu'elle faisait et il n'y a pas de différence du fait que la Soubha serait liée ou détachée** »

Le grand Imam Jalaldin Souyouti (qu'Allah l'agrée), dans son livre **Minha Fi Isti'mal Soubha**, a dit que le chapelet tire son origine du Qoran et de la Sunna, contrairement à ceux qui affirment qu'il s'agit d'une bonne innovation qui est récente.

Il a rapporté aussi que de nombreux compagnons l'utilisaient tels que 'Aïcha, Abou Hourayra, Abou Darda (qu'Allah les agrée), ainsi que de nombreux saints comme Djouneïd, Djilani, Ma'rouf El Karkhi (qu'Allah les agrée).

Il a été rapporté par Daïlami dans **Mousnad Firdaous** selon Abdsamad ibn Moussa (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

« **Il m'a été rapporté par Zaïneb, fille de Souleïman fils de 'Ali, qu'elle a entendu Oum El Hassan, fille de Dja'far fils de Housseïn, selon son père qui le rapporte de son grand-père, que notre maître 'Ali ibn Abi Taleb (qu'Allah l'agrée) avait dit : "Quel bon rappel que la Soubha !"** »

Il a rapporté selon Zadhani (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit :

« **J'ai pris des chapelets de Oummi Ya'four, lorsque j'ai rencontré l'imam 'Ali (qu'Allah l'agrée) il m'a dit : "Rend ses chapelets à Oummi Ya'four"** »

Il est rapporté par Ibn Sa'd dans les **Tabaqat** par 'Oubaïdallah ibn Moussa que Fatima (qu'Allah l'agrée), la fille de l'Imam Houssain (qu'Allah l'agrée) fils de l'imam 'Ali (qu'Allah l'agrée), faisait le Dhikr avec un fil noué dans sa main.

Il a dit aussi : Aucun parmi les pieux ancêtres ainsi que leurs successeurs n'a formulé d'interdiction sur le fait d'accomplir du Dhikr avec des chapelets (Soubha) bien au contraire, beaucoup d'entre eux l'utilisaient et ne le considéraient pas comme déconseillé.

En ce qui concerne le hadith rapporté par Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée), qui parle de la préférence d'évoquer avec les doigts, cela n'est que dans le cas d'être certain de ne pas se tromper.

Dans la plupart des formules d'évocations héritées du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) il est difficile de compter sur ses doigts, vu le nombre important à accomplir et même dans le cas où se serait possible, le fait de s'occuper du nombre à faire diminue la concentration, tandis qu'avec une Soubha, on est à l'abri de la perte de concentration. Ainsi, la Soubha s'avère être une aide bénéfique à la présence dans le Dhikr. (L'Imam Souyouti)

Ainsi, El Hafidh Abdelghani rapporte dans le livre **El Kamel**, sur la biographie d'Abou Darda (qu'Allah l'agrée), qu'il répétait chaque jour 100.000 glorifications. Salamata ibn Chou'aïb (qu'Allah l'agrée) a rapporté que, Khalid ibn Ma'dane (qu'Allah l'agrée) en effectuait chaque jour 40.000. Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) avait un fil composé de 1000 nœuds et il ne dormait pas avant d'avoir fait 12.000 glorifications.

Il est rapporté par Abdallah fils de l'Imam Ahmed ibn Hanbal dans le livre **Zawa'id Zouhd** selon Na'im fils de Mouhraz fils d'Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée), que son grand-père Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) avait un fil contenant 1000 nœuds et il ne s'endormait pas sans s'en être servi pour l'évocation. Il est rapporté aussi selon lui, qu'il avait un petit sac contenant des cailloux ou des noyaux de dattes qu'il utilisait pour évoquer Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté).

Il est rapporté par l'imam Ahmed dans **Zouhd** selon Qacem ibn Abdrahman (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit :

« Abou Darda (qu'Allah l'agrée) avait un sac contenant des noyaux de dattes qu'il sortait un par un, après chaque prière du matin et avec lesquels il évoquait jusqu'à ce que le sac soit vide. »

Baghawi a rapporté dans son livre **Mou'jamou Sahaba**, selon Abi Safiya (qu'Allah l'agrée), le serviteur du Messenger de Dieu (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), qu'il avait un panier rempli de cailloux qu'il utilisait pour évoquer du matin jusqu'au milieu de la journée et du Dhohr jusqu'au soir.

L'Imam Ahmed a rapporté dans **Zouhd** selon Younus ibn Oubaïdallah (qu'Allah l'agrée) selon sa mère qui a dit :

« J'ai vu Abi Safiya, un homme parmi les compagnons du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il était notre voisin ; il utilisait des cailloux pour le Tasbih (récitation de glorification). »

De même, il est rapporté par Ibn Sa'd selon Hakim ibn Daïlami que Sa'd ibn Abi Waqqas (qu'Allah l'agrée) évoquait avec des cailloux. De plus, il est rapporté par Tabarani, que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est rentré chez Safiya (qu'Allah l'agrée), la mère des croyants, et l'a trouvée en train de faire des évocations avec 4000 noyaux entre ses mains.

El Hakem a rapporté selon Sa'd ibn Abi Waqqas (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit :

« Je suis rentré avec le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) auprès d'une femme qu'on a trouvée en train d'évoquer avec des cailloux ou des noyaux de datte qu'elle tenait dans ses mains. » (On suppose que cette femme est Safiya (qu'Allah l'agrée) ou une autre.)

Hafsi a dit : « Le préférable pour compter est l'usage des doigts sauf si on craint de se tromper, alors on utilise la Soubha ou un fil contenant des nœuds et de là est tirée la préférence accordée à la Soubha ».

Quelqu'un demanda à un grand wali qui avait une Soubha entre ses mains : « Comment se fait-il que toi qui es dans une station de perfection, tu utilises encore une Soubha ? »

Il répondit : « Une chose dont on a pris l'habitude dans ses débuts, on ne peut l'abandonner ensuite ».

Réponse à ceux qui critiquent le fait de délimiter un nombre dans le Dhikr

Certains ont prétendu que le fait qu'une personne se délimite un certain nombre dans l'accomplissement du Dhikr, cela constitue en soi une innovation (Bid'a). Ces propos sont une grave erreur à rejeter sur celui qui l'a dit, car il va à l'encontre de ce que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et ses compagnons ont validé.

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Les œuvres les plus aimées d'Allah sont celles qui durent constamment même si elles sont peu.** » (Rapporté par les deux Chouyoukh)

Il ne fait aucun doute, pour celui qui a une connaissance de la langue, que celui qui est constant dans une adoration (Dawama), cela ne peut qu'impliquer qu'il a une limite connue et cette délimitation dépend de la capacité de chaque personne.

Une des épouses du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui a évoqué le cas d'une femme qui lui a parlé du grand nombre de prières qu'elle accomplissait, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui dit :

« **N'accomplissez des œuvres que ce que vous supportez, car Allah ne se lasse pas (de vous récompenser) jusqu'à ce que vous vous lassiez (de faire des bonnes œuvres).** » (Authentique)

De même, dans le hadith où le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dit à Abdallah ibn 'Amr ibn El 'As (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il entendit qu'il voulait jeûner et veiller tous les jours de sa vie :

« **Tu ne pourras jamais le faire. Jeûne plutôt certains jours et manges-en d'autres. Veille une partie de la nuit à prier et dors-en une autre...** » Après les conseils du Prophète, Abdallah ibn 'Amr ibn el 'As (qu'Allah l'agrée) lui dit : « **Je me sens capable de mieux que cela** »

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui répondit : « **Jeûne alors un jour et mange les deux suivants.** » Il dit : « **Je me sens capable de mieux que cela.** »

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui répondit : « Jeûne un jour et mange un jour, c'était là la façon de jeûner de David (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et c'est le jeûne le plus juste. » Il dit : « Je me sens capable de mieux que cela »...

Et ainsi jusqu'à la fin de ce hadith authentique.

Ainsi, on constate que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) adapte les œuvres suivantes à chaque parole énoncée par 'Abdallah ibn 'Amr ibn El 'As (qu'Allah l'agrée) sauf quand il pense qu'il s'agit d'une grande difficulté.

Il est rapporté par Abou Daoud qu'Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) possédait un sac contenant des cailloux ou des noyaux avec lesquels il faisait le Tasbih, El Hafidh ibn Rajab Hanbali a mentionné qu'il contenait 12.000 cailloux.

De plus, selon Safiya (qu'Allah l'agrée) :

Il est rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) entra auprès d'elle et elle avait entre les mains 4000 noyaux avec lesquels elle faisait son Tasbih :

Il lui dit : « Ô fille de tribu, que fais-tu avec cela ? » Elle répondit : « Je fais mon Tasbih. » Il lui dit : « Sache que j'ai fait le Tasbih depuis que je me suis levé de ton lit bien plus que cela. » Elle lui dit : « Apprends-moi, Ô Messager d'Allah », il dit : « Tu dis : Gloire et Pureté à Allah autant que de choses qu'Il a créées ». Rapporté par Tirmidhi, El Hakem et Ibn Hibban qui l'a authentifié, il en est de même pour le hadith de Jouweiriya et le hadith de Sa'd (qu'Allah les agrée).

À travers cela, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a indiqué ce qui était encore meilleur, il voulait dire « cela est bien, mais il y a meilleur » et il ne l'a interdit ni à elle, ni aux autres. Si c'était illicite, il le lui aurait clairement interdit.

Quelle connaissance du Fiqh prétendent-ils détenir, ceux qui interdisent ce que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a établi ? Et le plus étonnant c'est qu'ils veulent rendre obligatoires leurs erreurs pour toute la communauté.

Il devrait regarder l'exemple de l'Imam de Médine (Imam Malik (qu'Allah l'agrée)) qui reçut la demande du Khalife voulant obliger tout le monde à suivre son école juridique. L'Imam Malik (qu'Allah l'agrée) refusa, car il est dans sa nature d'être équitable et quant à eux, ont-ils seulement senti les bonnes mœurs des pieux ancêtres ou connaissent-ils ce qu'est l'équité ?

Il a été authentifié que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ne fît pas plus de 13 rak'at de prières, que ce soit pendant le Ramadan ou dans un autre moment. Il est reconnu par l'unanimité des œuvres de la communauté que le musulman se lève la nuit pour prier en faisant plus que cela (13 rak'at) ou moins et que cela dépend de la capacité de chacun et dans ce domaine, les œuvres des compagnons (qu'Allah les agrée) sont connues.

Si la communauté s'était limitée au nombre qu'effectuait le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dans son adoration, alors ils auraient rendu illicite tout ce qui s'y oppose comme le fait qu'à l'époque du Khalifat de 'Omar ibn El khattab (qu'Allah l'agrée), il dépassa ce chiffre en effectuant 20 rak'at de prières et les compagnons de même. Et ce fut également le cas à l'époque du Khalifat de 'Omar ibn Abdelaziz (qu'Allah l'agrée) où ce chiffre passa à 36 rak'at sans qu'il n'y ait de divergences entre les savants musulmans à ce propos.

Ainsi, chaque musulman connaît sa capacité et à partir du moment où il se limite un certain nombre de fois l'accomplissement de n'importe quelle adoration qu'il est capable d'assumer, sans difficulté, et qu'il y persiste, il accomplit alors l'œuvre la plus aimée d'Allah comme énoncé par le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). De ce fait, il ne nous embarrasse guère de prendre les paroles de ceux qui s'y opposent, pour les jeter contre un mur.

Dans le hadith suivant de Oubay ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée) qui est connu, il a dit :

« J'ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Je fais beaucoup de prières, combien dois-je te consacrer de mes prières ? ». Il me dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Ce que tu veux ». Je lui dis : « le quart ? ». Il me dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Ce que tu veux et si tu rajoutes c'est mieux pour toi. ». Je lui dis : « la moitié ? ». Il me dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Ce que tu veux et si tu rajoutes c'est mieux pour toi ». Je lui dis : « Alors, je te consacre toutes mes prières ? ». Il me dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Si c'est ainsi cela te suffira face à tous tes soucis et tes péchés seront pardonnés ». Tirmidhi l'a déclaré bon et authentique, El Hakem a dit qu'il est authentique et Ahmed l'a rapporté dans son Mousnad ainsi que Tabarani avec une chaîne bonne (Hassan).

Constate ce que veut dire « **le quart** », « **la moitié** » et « **ce que tu veux** ». Donc, ceux qui prétendent que la délimitation est une innovation, ceux-là sont plus en droit d'être appelés innovateurs.

Ils veulent devancer Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) et son Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en déclarant illicite ce que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a permis et a incité à accomplir, et qui a été exécuté par ses compagnons (qu'Allah les agrée) après lui.

La sagesse contenue dans la délimitation du Dhikr est d'alléger la communauté, d'organiser l'adoration et d'accoutumer autant que possible à l'adoration, dans le peu ou le beaucoup, avec persistance et sans difficulté afin que les effets s'impriment en nous. S'accoutumer à l'accomplissement du bien permet d'implanter fermement le bien.

Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

